



Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

AVRIL 2013

CAHIER D'ACTEUR

**Conseil de
Développement
du Pays de Dinan**

Contribution rédigée par le Conseil de Développement du Pays de Dinan

Initié par les actions du CODEPRAN (Comité de Développement des Pays de Rance), créé en 1972, reconnu par l'article 25 de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire de 1999 (loi Voynet), le Conseil de Développement du Pays de Dinan s'est constitué en association depuis 2000.

Le Conseil de Développement est un espace d'expression, de démocratie participative locale, permettant la mise en réseau d'acteurs de la société civile du territoire. Qu'ils soient élus, acteurs socio-économiques, culturels ou habitants du Pays, tous se réunissent afin de débattre de questions, de réflexions, d'idées ou de projets communs, pour un développement durable mené à l'échelle du Pays.

A ce titre, notre instance entend prendre part au débat public sur le projet de parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc, dont les répercussions impacteront largement et durablement notre territoire.

» En quoi le parc éolien offshore nous concerne ?

Associé aux travaux du Syndicat Mixte du Pays de Dinan, particulièrement dans le cadre de l'élaboration de sa charte, le Conseil de Développement **s'intéresse à l'aménagement du territoire et à la cohérence du développement du Pays.**

La création d'un parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc aura inévitablement des répercussions directes sur notre territoire. Ces **répercussions porteront sur plusieurs domaines** : touristique, paysagers (le parc sera directement visible depuis les côtes du Pays), mais aussi économique et social, voire démographique.

Au vu des éléments présentés par le consortium Ailes Marines, nous pensons que ces répercussions apporteront beaucoup d'avantages à notre territoire, et plus largement à notre département. En effet, le projet de parc éolien offshore **s'inscrit pleinement dans une logique de développement durable** - ce qui constitue l'axe central d'action du Conseil de Développement - **basée sur le déploiement d'une filière industrielle d'avenir.**

A ce titre, le Conseil de Développement, en tant qu'organe de concertation et de coordination entre tous les acteurs de la société civile du Pays, entend **suivre le projet dans sa globalité**, et travailler à **soutenir l'implantation de la base de maintenance sur le port départemental de Saint-Cast-Le-Guildo**, ce qui apporterait un soutien non négligeable à une économie trop saisonnière sur notre littoral.

Contribution de :

- **Conseil de Développement du Pays de Dinan**
7, rue Victor Schœlcher - 22100 DINAN
Tél. : 02 96 85 50 28 - Mail : pays.dinan@wanadoo.fr
Président : M. René REGNAULT

Le porteur de projet du parc éolien doit avoir conscience de **la mobilisation de notre territoire en faveur de ce projet** : il est capital qu'Ailes Marines puisse s'appuyer sur des instances citoyennes légitimées par les acteurs du territoire pour construire un projet bâti sur le compromis. **Le Conseil de développement du Pays de Dinan y sera particulièrement attentif.**

► L'éolien offshore : un levier de développement durable

Le développement durable – social, économique et environnemental – est **le socle de l'action menée par le Conseil de Développement**. Pour réfléchir, travailler et mener le débat, sept commissions se réunissent régulièrement : Aménagement du territoire / Culture / Economie-Emploi-Formation / Environnement / Histoire et Patrimoine / Service et Social / Tourisme.

Ces commissions travaillent en concertation à une amélioration de la qualité de vie sur le territoire, et à **la mise en place de structures contribuant à un développement soutenable**, dans tous les domaines (création d'un pôle de développement de l'Economie Sociale et Solidaire, création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Bois ENR, etc.).

De notre point de vue, le projet de parc éolien offshore s'inscrit totalement dans cette logique. Il doit permettre **de soutenir le développement** des territoires situés entre la Rance et le Cap Fréhel. Notre volonté de mutualiser les connaissances et de multiplier les démarches de coopération et de réseau entre acteurs est en effet une priorité et pourra **constituer un appui majeur au porteur de projet**.

Nous considérons donc que – selon le principe du « donnant-donnant », le territoire du Pays de Dinan bénéficie de tous les atouts – et est enthousiaste ! – pour accueillir la base de maintenance à Saint-Cast-Le-Guildo et travailler en concertation et en réseau avec le consortium Ailes Marines, de manière à **faire en sorte que cette nouvelle infrastructure puisse être actionnée comme un levier de développement** pour un territoire qui en a grand besoin.



Visite d'une exploitation agricole dans le cadre de la mise en place d'une filière « Circuits courts » par le Conseil de Développement.

En effet, le territoire du Pays doit impérativement relancer une économie en difficulté : cela doit passer par une baisse importante du taux de chômage (**le plus important de Bretagne**) et **par des actions permettant à nos jeunes de revenir s'installer dans nos villages** pour y travailler.

► Les raisons de notre mobilisation

Les raisons pour lesquelles **le Conseil de Développement soutien l'implantation du parc éolien offshore** et l'installation de la base de maintenance sur le territoire du Pays de Dinan sont multiples. Nous ne mentionnons ici que les trois premières, par ordre d'importance.

Premièrement, parce que l'hypothèse de l'implantation de la base de maintenance à Saint-Cast Port d'Armor a permis d'élaborer un véritable projet de territoire sous la houlette du Pays de Dinan, associant la ville de Saint-Cast-Le-Guildo, la Communauté de communes du Pays de Matignon et de nombreux acteurs socioéconomiques. Il s'agit d'un projet mené en **concertation et basé sur un compromis d'aménagement respectant l'ensemble des parties**. La façon dont la candidature de Saint-Cast-Le-Guildo a été pensée, mais également la réalisation des plans d'aménagement, les réflexions autour de la cohabitation entre les différents usagers du port, les répercussions sur l'emploi – direct ou indirect –, la formation, etc. intègre **tous les principes de dialogue**, de débat et de réflexions que le Conseil

de Développement met en œuvre depuis sa création. **Le porteur de projet de parc éolien offshore pourra s'appuyer sur un large consensus** et sur une structure habituée et capable de travailler en cherchant le meilleur compromis possible.



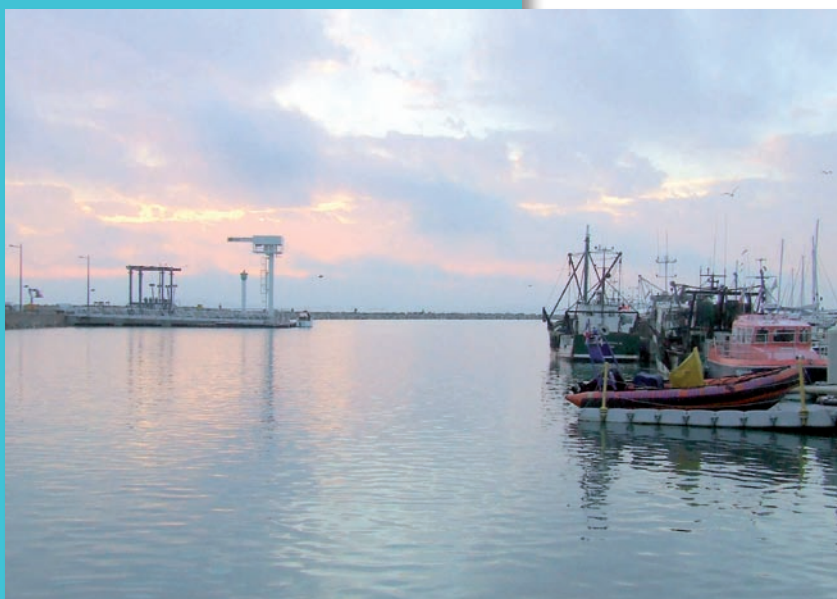
Assemblée générale du Conseil de Développement.

Deuxièmement, parce que notre territoire – bien que dynamique et s'inscrivant dans l'innovation – reste soumis à des influences extérieures qui pèsent lourdement sur sa situation socioéconomique et démographique. Les travaux menés dans le cadre des différentes commissions du Conseil de Développement du Pays ont montré que **le développement de notre territoire – particulièrement sur sa partie littorale – est soumis à l'influence des pôles malouins et briochins**. La fuite des actifs vers les grandes villes hors de notre territoire est une réalité, tandis que le nombre de ceux qui ne trouvent pas d'emplois au sein du Pays ne cesse de croître. De fait, plusieurs études ont démontré que notre territoire demeurerait un « dortoir » pour de nombreux travailleurs dont la force de travail permet à l'économie des territoires voisins de se développer, tandis que celle du Pays de Dinan stagne. **Il manque en effet des projets structurants sur notre territoire capables de contrer l'influence des agglomérations voisines** qui attirent à elles une part importante des équipements et des investissements, au détriment de territoires souhaitant se développer sur les bases de projets concertés, respectueux de l'environnement et des hommes, **comme semble l'être le projet de parc éolien offshore**.

Troisièmement enfin, parce qu'en dépit des obstacles qui se dressent sur la voie du développement qu'empruntent collectivement les élus, les associations et les entreprises du Pays (baisse du nombre de 15-24 ans, économie touristique prédominante, taux de chômage élevé, etc.), **la volonté unanime d'agir et non de subir des forces vives du territoire** – coordonnées au sein de notre Conseil de Développement – **s'exprime au quotidien** à travers une mobilisation permanente. **Le dynamisme** de nos acteurs se ressent dans tous les domaines : associatifs, économiques, environnemental. Des actions sont menées au quotidien pour améliorer notre situation et la vie des habitants. **Des enquêtes réalisées auprès des entreprises** par la CCI des Côtes d'Armor ont permis de démontrer que **notre territoire est très apprécié justement en raison de la structuration de ses réseaux d'acteurs socioéconomiques et politiques**, et en tant qu'espace de projets où **l'innovation est soutenue et encouragée**. La **situation géographique et la qualité de vie sur notre territoire** constituent également des arguments majeurs évoqués par les chefs d'entreprise souhaitant s'installer sur notre territoire.

Bien d'autres raisons pourraient être évoquées pour expliquer la position du Conseil de Développement qui émet **un avis plus que favorable à l'implantation du parc éolien offshore au large du Cap Fréhel et à l'installation de la base de maintenance à Saint-Cast Port d'Armor**.





Saint-Cast Port d'Armor, darse et ponton de pêche.

Un projet d'une telle ampleur suscite toujours des craintes et des oppositions, mais **fait naître aussi beaucoup d'espoirs**. Nous sommes **convaincus du bien-fondé de la nécessité pour le consortium de miser sur notre territoire, avec qui les forces vives** membres de notre Conseil de Développement **sont prêtes à travailler main dans la main**.

Il résulte de la méthodologie appliquée pour l'élaboration du projet de base de maintenance à Saint-Cast-Le-Guildo **une proposition cohérente**, tant sur le plan technique qu'économique, en phase avec les exigences et les attentes de chacun des acteurs concernés, et **basée sur une réalité socioéconomique et démographique**. Il s'agit aussi et surtout d'un compromis d'aménagement autorisant des marges de manœuvres confortables, car adaptable à tout point de vue.

Le projet de parc éolien offshore – et surtout l'implantation de la base de maintenance à Saint-Cast Port d'Armor - **remporte donc notre adhésion pleine et entière** car il est mené dans un esprit de travail commun, avec une ambition qui dépasse les clivages politiques ou socioéconomiques traditionnels, voire même s'en affranchit totalement.

Nous sommes persuadés que la dynamique de concertation mise en place dans le cadre de ce dossier et celle déployée par le Conseil de Développement depuis plusieurs années maintenant pourront **être valorisées et capitalisées par le consortium maître d'ouvrage** du projet de parc éolien offshore s'il décide de saisir la main que nous lui tendons.

Ailes Marine trouvera chez nous un territoire où **le dialogue et le débat constituent une « habitude de travail »**.



Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Crédit photos : C. Pansart - C. Secula.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 800 exemplaires.

©Vae Solis Corporate